



Inventaire des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Canada 2023-24

Publié : le 2024-11-25

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor 2024,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT1-47F-PDF
ISSN: 2562-2935

Ce document est disponible sur Canada.ca, le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Government of Canada's Greenhouse Gas Emissions Inventory
2023-24

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre du gouvernement du Canada

La Stratégie pour un gouvernement vert a établi des engagements en matière de la lutte contre les changements climatiques et d'environnement pour les opérations internes du gouvernement du Canada. Les opérations du gouvernement du Canada seront de zéro émission nette d'ici 2050, notamment :

- les biens immobiliers appartenant à l'État et loués;
- la mobilité : parcs, voyages d'affaires et navettes;
- l'approvisionnement en biens et en services;
- activités liées à la sécurité nationale ¹

Visitez le portail du gouvernement ouvert pour obtenir plus de renseignements à propos des émissions de gaz à effet de serre (GES) émanant des installations et des parcs de véhicules fédéraux.

Afin de mettre en œuvre zéro émission nette dans les opérations immobilières et de parcs de véhicules ², le gouvernement du Canada réduira les émissions absolues de GES de la portée 1 et de la portée 2 de 40 % d'ici 2025 et d'au moins 90 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2050. Sur cette voie de réduction des émissions, le gouvernement s'efforcera de réduire les émissions de 10 % de plus par 5 ans à compter de 2025.

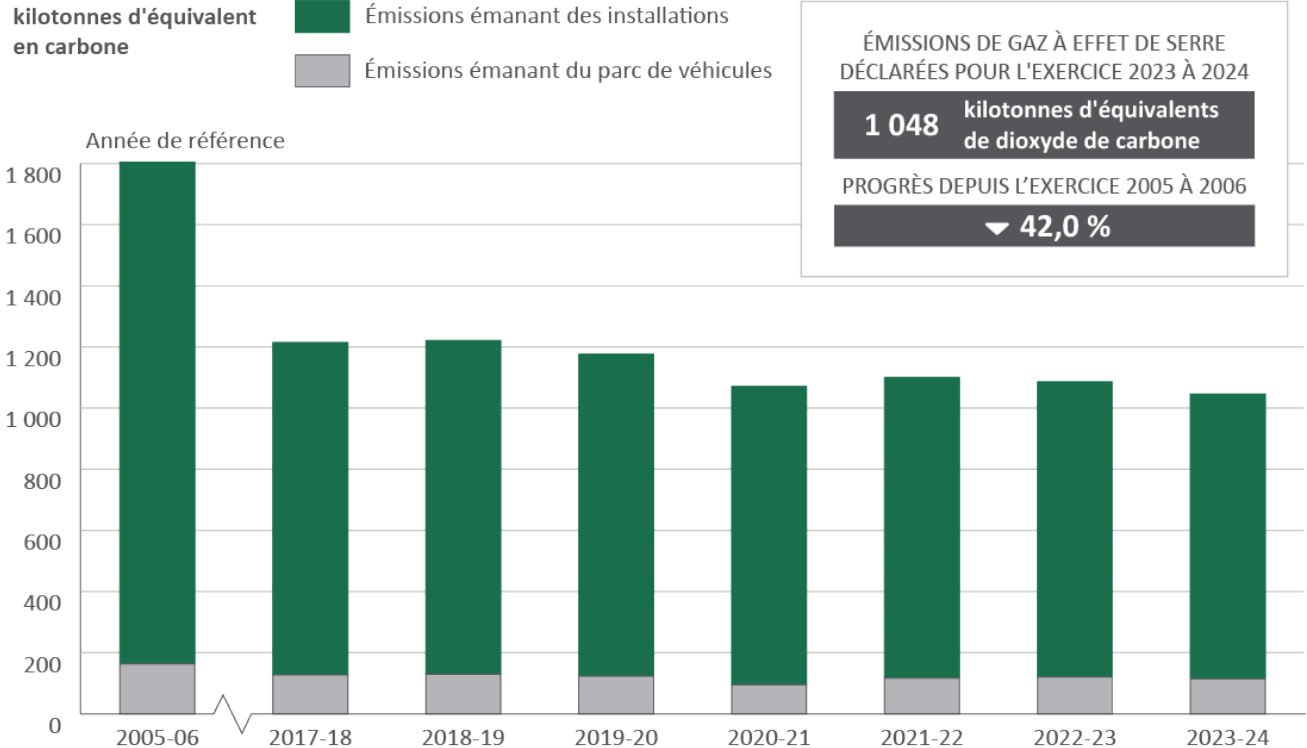
Les émissions de GES de la portée 1 sont produits directement à partir de sources qui sont détenues ou contrôlées par le gouvernement. Par exemple, les GES qui sont émis par la combustion de combustibles dans les véhicules ou dans les bâtiments chauffants. Les émissions de GES de la portée 2 sont

celles générées indirectement par la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage et refroidissement). Les émissions de GES de la portée 3 sont des émissions indirectes telles que les émissions découlant de la chaîne d'approvisionnement qui nous fournit des biens et services.

▼ Progrès

Progrès sur toutes les sources déclarées d'émissions de GES pour les installations, les parcs de véhicules et les transports aériens liés au travail des employés. Les données mises à jour pour l'exercice 2023-2024 montrent que les émissions de GES poursuivent une tendance à la baisse et restent inférieures aux niveaux pré-pandémiques (2019-2020). Les améliorations opérationnelles (par exemple rationalisation du portefeuille, efficacité énergétique accrue), approvisionnement en électricité propre et un hiver chaud dans le sud de l'Ontario et du Québec ont contribué à une réduction des émissions de GES par rapport à l'année précédente (2022-2023).

Figure 1 : Émissions fédérales de gaz à effet de serre des installations et du parc de véhicules conventionnel par source, pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024



Le graphique à barres représente les émissions fédérales de GES des installations et du parc de véhicules conventionnel en kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone, en total et par source, pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024. Au cours de l'exercice 2023-2024, le gouvernement fédéral a déclaré 1 048 kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone, ce qui représente une réduction de 42,0 % depuis l'exercice 2005-2006. Entre les exercices 2017-2018 et 2018-2019, l'inventaire des GES a été élargi pour couvrir tous les ministères principaux qui possèdent des biens immobiliers et/ou des parcs automobiles de plus de 50 véhicules, ce qui a fait passer le nombre d'organisations déclarantes de 15 à 29. Par conséquent, en comparant les données des exercices 2010-2011 et 2016-2017 à celles des exercices postérieurs à 2017, il faut tenir compte de ce changement. Les comparaisons de l'exercice en cours avec l'année de référence 2005-2006 sont toujours valides, car à mesure que les ministères ont été ajoutés, leurs émissions au cours de l'exercice 2005-2006 ont également été ajoutées.

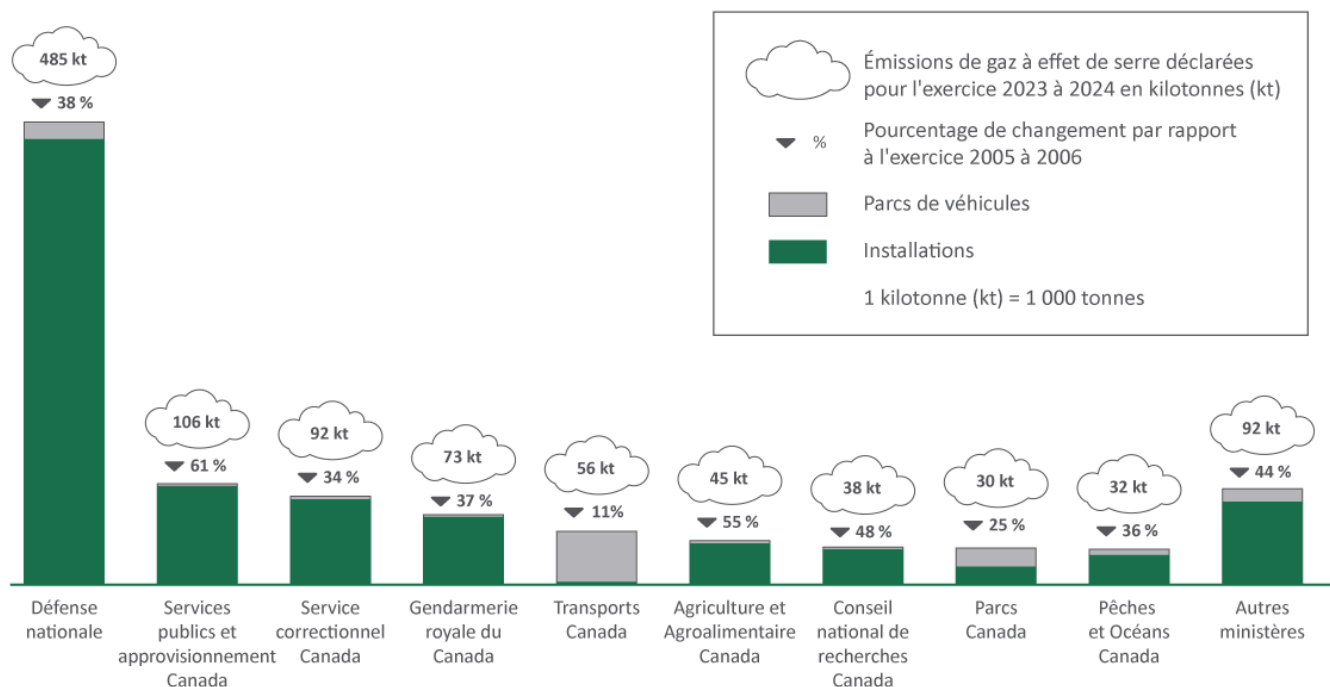
Données pour le graphique à barres

Émissions fédérales de gaz à effet de serre des installations et du parc de véhicules conventionnel par source, pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024

Exercice	Émissions émanant des installations (kt éq. CO2)	Émissions émanant du parc de véhicules (kt éq. CO2)	Émissions totales (kt éq. CO2)	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
2005-06	1 642	163	1 805	-
2017-18	1 088	127	1 215	-32,3 %

Exercice	Émissions émanant des installations (kt éq. CO2)	Émissions émanant du parc de véhicules (kt éq. CO2)	Émissions totales (kt éq. CO2)	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
2018-19	1 092	129	1 221	-31,9 %
2019-20	1 054	123	1 177	-34,4 %
2020-21	976	95	1 071	-40,3 %
2021-22	984	117	1 101	-38,6 %
2022-23	966	120	1 086	-39,8 %
2023-24	933	115	1 048	-42,0 %

Figure 2 : Émissions fédérales de gaz à effet de serre des installations et du parc de véhicules conventionnel par organisme fédéral pour l'exercice 2023-2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005-2006



▼ Figure 2 - Version textuelle

Le graphique à barres représente le total des émissions de gaz à effet de serre (en kilotonnes d'équivalent en carbone) déclaré à l'exercice 2023-2024, pour des installations et du parc de véhicules conventionnel par organisme fédéral. Les émissions de gaz à effet de serre sont divisées par installation ou par parc de véhicules. Le pourcentage de changement comparé à l'exercice 2005-2006 est également indiqué pour chaque organisme fédéral.

Données pour le graphique à barres

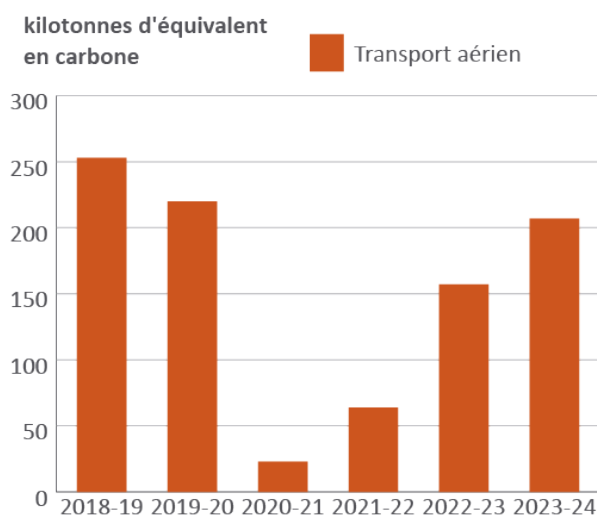
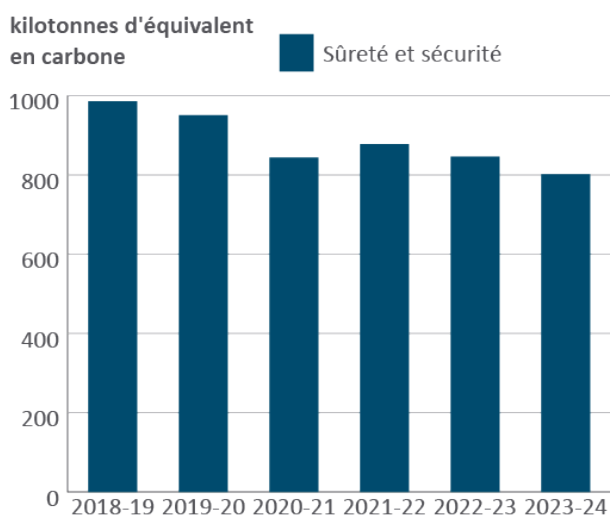
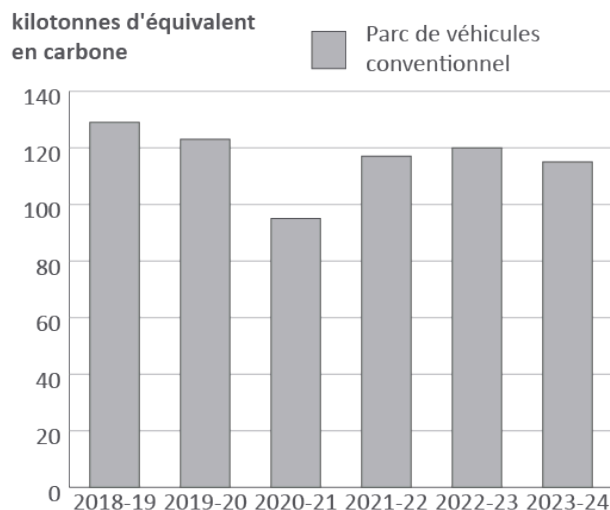
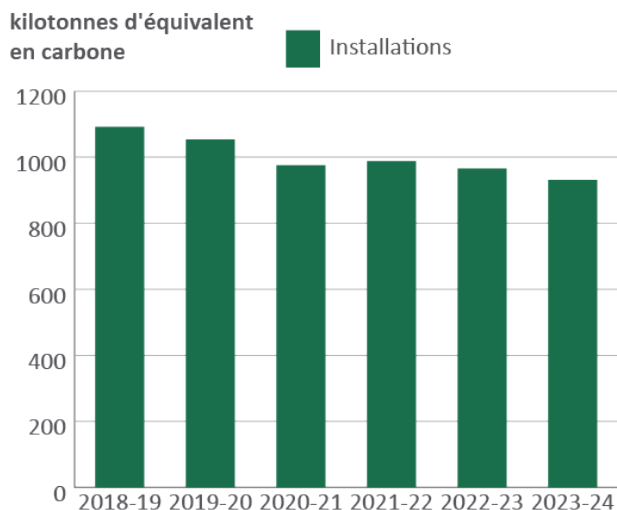
Émissions fédérales de gaz à effet de serre des installations et du parc de véhicules conventionnel par organisme fédéral pour l'exercice 2023-2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005-2006

Organisme fédéral	Émissions émanant des installations pour l'exercice 2023-2024 (kt CO2 eq)	Émissions émanant des parcs de véhicules pour l'exercice 2023-2024 (kt CO2 eq)	Émissions totales pour l'exercice 2023-2024 (kt CO2 eq)	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005 - 2006
Défense nationale	465,6	19,2	484,9	-38 %
Services publics et approvisionnement Canada	105,3	0,6	106,0	-61 %
Service correctionnel Canada	90,2	2,2	92,4	-34 %
Gendarmerie royale du Canada	72,4	0,8	73,1	-37 %
Transports Canada	4,1	51,9	55,9	-11 % ⁵

Agriculture et Agroalimentaire Canada	41,0	3,4	44,5	-55 %
Conseil national de recherches Canada	36,9	0,9	37,9	-48 %
Pêches et Océans Canada	24,8	6,8	31,6	-36 %
Parcs Canada	15,3	14,7	30,0	-25 %
Agence Canadienne d'inspection des aliments	14,3	3,9	18,2	-45 %
Ressources naturelles Canada	17,1	0,7	17,8	-48 %
Environnement et Changement climatique Canada	9,7	2,7	12,4	-42 %
Agence des services frontaliers du Canada	6,4	4,2	10,6	-18 %
Santé Canada	7,5	0,2	7,7	-65 %
Agence de la santé publique du Canada	6,3	0,0	6,3	-11 %
Sécurité publique Canada	3,8	0,0	3,8	-44 %
Centre de la sécurité des télécommunications	3,9	0,01	3,9	-61 %
Bibliothèque et Archives Canada	2,7	0,0	2,7	-8 %
Services aux Autochtones Canada	0,0	1,8	1,8	-32 %

Savoir Polaire Canada	1,7	0,0	1,7	s.o.
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	1,3	0,0	1,3	-43 %
Agence spatiale canadienne	0,6	0,6	1,2	-58 %
Services partagés Canada	0,9	0,3	1,1	-44 %
Services de bien- être et moral des Forces canadiennes	0,6	0,0	0,6	-75 %
Relations Couronne- Autochtones et Affaires du Nord Canada	0,2	0,06	0,2	-47 %
Commission des champs de bataille nationaux	0,2	0,0	0,2	34 %
Emploi et Développement social Canada	0,0	0,2	0,2	-87 %
Agence du revenu du Canada	0,0	0,1	0,1	-67 %
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	0,0	0,02	0,02	-75 %
Total	933	115	1 048	-42,0 %

Figure 3 : Émissions fédérales de gaz à effet de serre des installations, du parc de véhicules conventionnel, du parc de véhicules lié à la sûreté et sécurité nationale et des transports



▼ Figure 3 - Version textuelle

Les graphiques à barres montrent les émissions de GES (en kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone) déclarées entre les exercices 2018-2019 à 2023-2024, pour les installations fédérales, le parc de véhicules conventionnel, le parc de véhicules utilisé pour les opérations de sûreté et de sécurité nationales, et les transports aériens liés au travail des employés.

Données pour le graphique à barres

Émissions fédérales de gaz à effet de serre des installations, du parc de véhicules conventionnel, du parc

de véhicules lié à la sûreté et sécurité nationale et du transport aérien pour les exercices 2018-19 à 2023-2024

Exercice Financier	Émissions émanant des installations (kt éq. CO2)	Émissions émanant du parc de véhicules (kt éq. CO2)	Émissions émanant de la Sécurité (kt éq. CO2)	Émissions émanant du transport aérien (kt éq. CO2)
2018-19	1 092	129	986	252
2019-20	1 054	123	951	220
2020-21	976	95	844	23
2021-22	984	117	878	64
2022-23	966	120	846	157
2023-24	933	115	802	206

Résultats clés

- 29 organismes fédéraux ont déclaré des émissions de GES pour l'exercice 2023-2024.
- Les émissions émanant des installations et du parc de véhicules conventionnel pour l'exercice 2023-2024 ont totalisé 1 048 kilotonnes (kt) d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO2), soit une réduction de 757 kt éq. CO2, ou 42,0 % (sans les émissions émanant des opérations de sûreté et de sécurité nationale), par rapport à l'exercice 2005-2006.
- En 2020-2021, la pandémie de COVID-19 a entraîné une réduction considérable des émissions étant donné que les obligations imposées par les autorités sanitaires ont réduit l'occupation des bâtiments, ainsi que l'utilisation des véhicules des parcs automobiles et les déplacements aériens des employés en lien avec le travail. Bien

que les opérations se normalisent, les émissions demeurent inférieures aux niveaux observés avant la pandémie en 2019-2020.

- Les émissions de GES émanant des installations fédérales à l'exercice 2023-2024 ont totalisé 933 kt éq. CO₂, soit une réduction de 709 kt éq. CO₂, ou 43,2 % par rapport à l'exercice 2005-2006.
- À l'exercice 2023-2024, le parc de véhicules conventionnel fédéral a produit 115 kt éq. CO₂, soit une réduction de 48 kt éq. CO₂, ou 29,4 % par rapport aux émissions du parc à l'exercice 2005-2006

▼ Installations

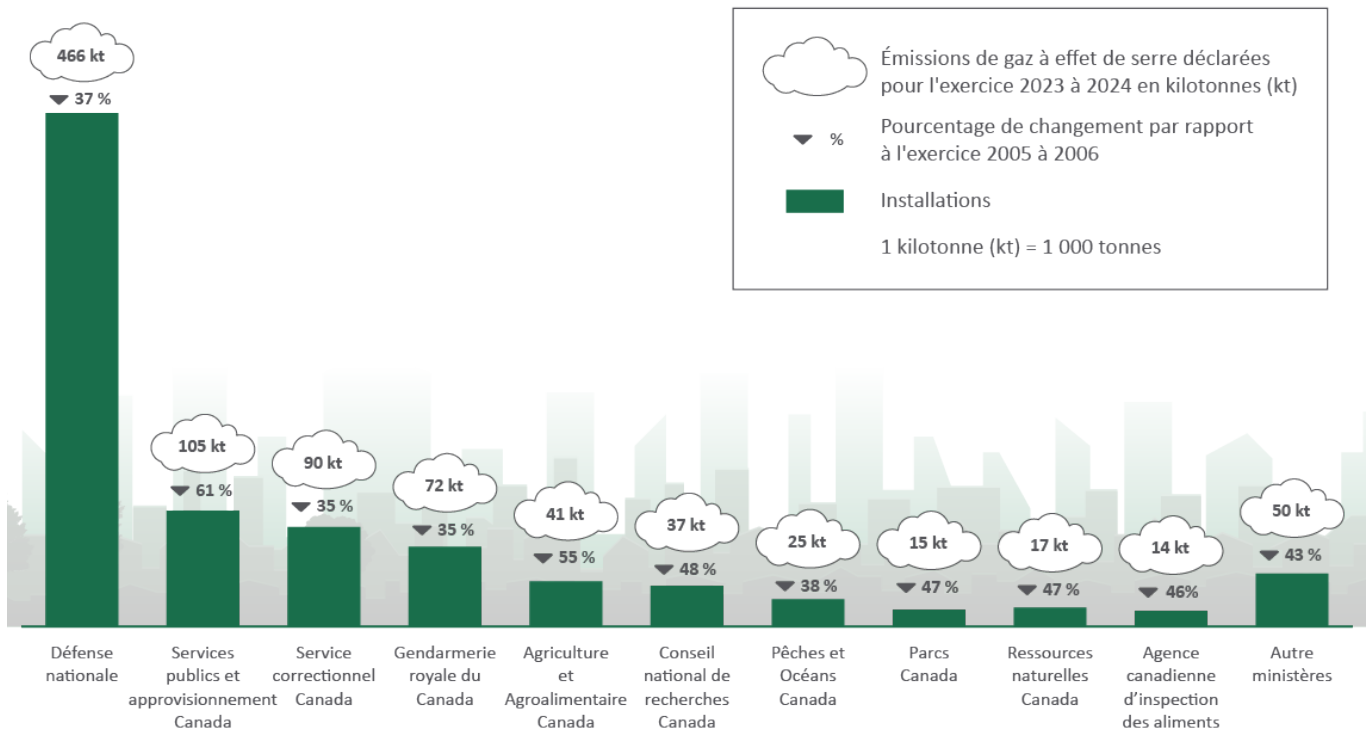
(Portée : 1,2)

Émissions de gaz à effet de serre émanant des installations fédérales

Le gouvernement fédéral possède un des portefeuilles de biens immobiliers les plus importants et diversifiés d'installations dans le pays, y compris :

- les édifices symboliques sur la Colline parlementaire;
- des hangars d'aviation sur des bases militaires;
- des laboratoires;
- des établissements correctionnels;
- des immeubles de bureaux et des entrepôts.

Figure 4 : Émissions de gaz à effet de serre émanant des installations par organisme fédéral pour l'exercice 2023-2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005-2006



▼ Figure 4 - Version textuelle

Le graphique à barres représente les émissions de GES émanant des installations pour l'exercice 2023 à 2024 par organisme fédéral en kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone. Au-dessus de chaque barre figurent les émissions de l'organisation en 2023 à 2024, ainsi que la variation en pourcentage par rapport à l'exercice 2005-2006 pour chaque organisation fédérale.

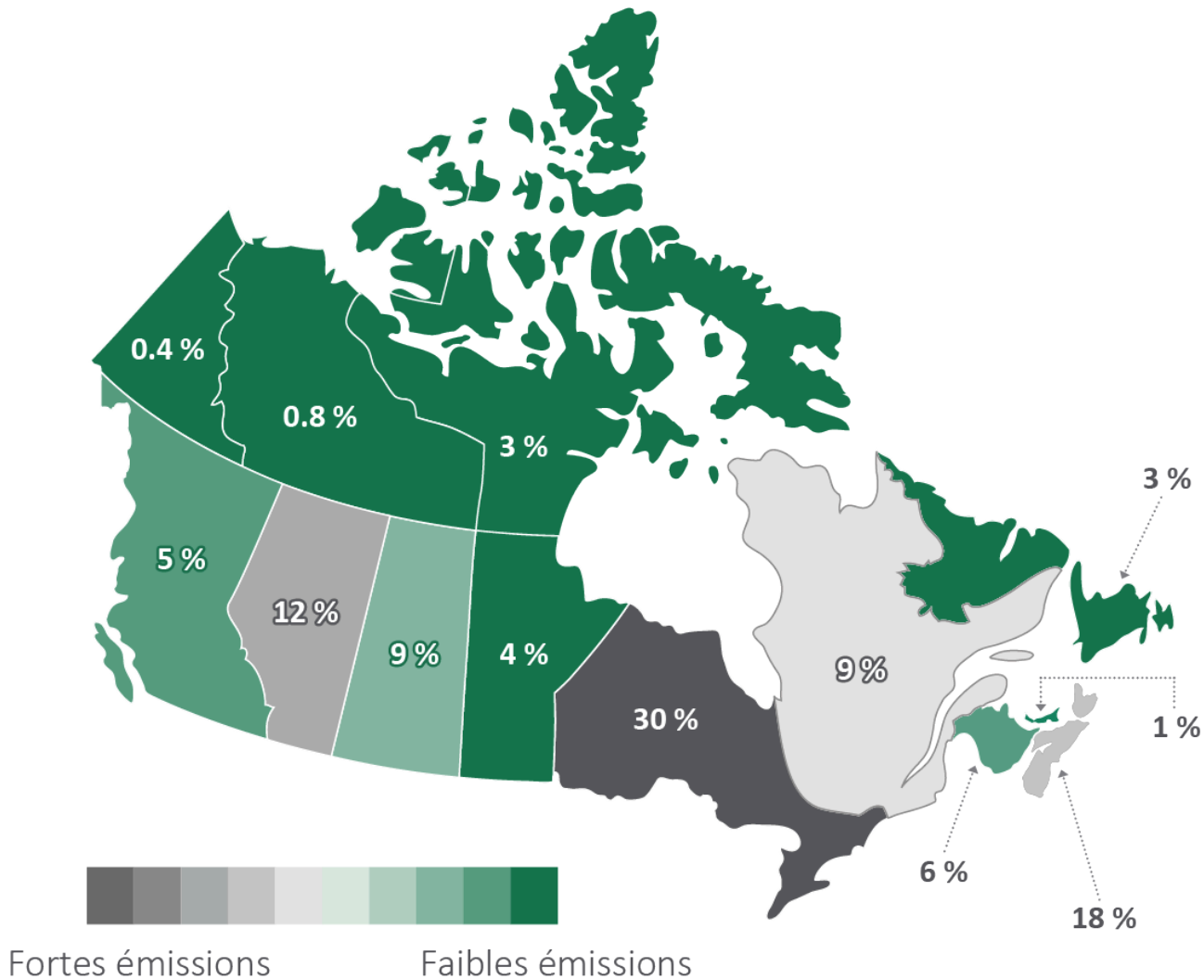
Données pour le graphique à barres

Émissions de gaz à effet de serre émanant des installations par organisme fédéral pour l'exercice 2023-2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005-2006

Organisme fédéral	Émissions émanant des installations pour l'exercice 2023-2024 (kt CO2 éq)	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
Défense nationale	465,6	-37 %
Services publics et approvisionnement Canada	105,3	-61 %
Service correctionnel Canada	90,2	-35 %
Gendarmerie royale du Canada	72,4	-35 %
Agriculture et Agroalimentaire Canada	41,0	-55 %
Conseil national de recherches Canada	36,9	-48 %
Pêches et Océans Canada	24,8	-38 %
Ressources naturelles Canada	17,1	-47 %
Parcs Canada	15,3	-47 %
Agence canadienne d'inspection des aliments	14,3	-46 %
Environnement et Changement climatique Canada	9,7	-43 %
Santé Canada	7,5	-63 %
Agence des services frontaliers du Canada	6,4	-25 %

Agence de la santé publique du Canada	6,3	-11 %
Transports Canada	4,1	-40 %
Centre de la sécurité des télécommunications	3,9	-61 %
Sécurité publique Canada	3,8	-44 %
Bibliothèque et Archives Canada	2,7	-8 %
Savoir Polaire Canada	1,7	s.o.
Agence spatiale canadienne	1,3	-44 %
Services partagés Canada	0,9	-35 %
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	0,6	-44 %
Services de bien-être et moral des Forces canadiennes	0,6	-75 %
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	0,2	-51 %
Commission des champs de bataille nationaux	0,2	34%
Services aux Autochtones Canada	0,04	-92 %
Total	933	-43,2 %

Figure 5 : Émissions de gaz à effet de serre émanant des installations fédérales à l'exercice 2023-2024, par région



▼ Figure 5 - Version textuelle

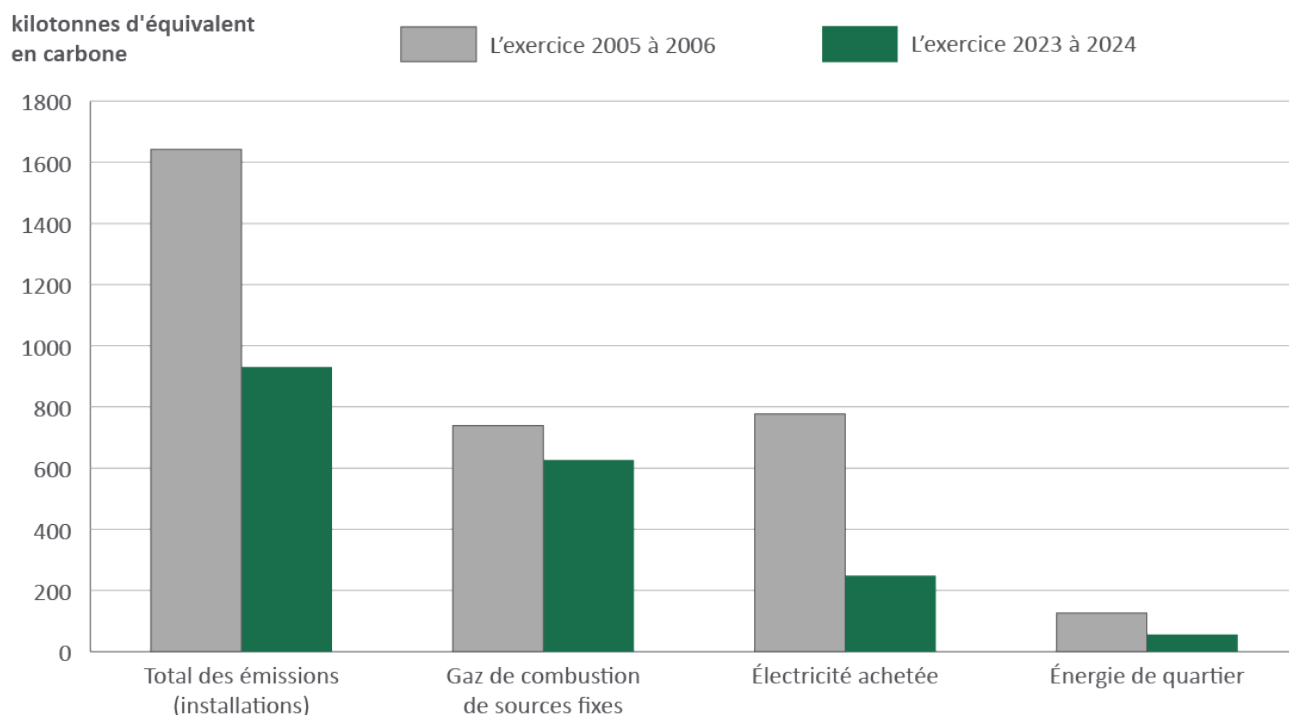
Une carte du Canada qui indique l'importance des émissions de GES émanant des installations fédérales dans chaque province ou territoire, déclarées à l'exercice 2023-2024.

Données pour le graphique à barres

Émissions de gaz à effet de serre émanant des installations fédérales à l'exercice 2023-2024, par région

Région	Émissions des gaz de combustion de sources fixes (kt éq. CO2)	Émissions de l'électricité (kt éq. CO2)	Émissions de l'énergie de quartier (kt éq. CO2)	Total de toutes les sources (kt éq. CO2)	Pourcentage de part du total des émissions de GES
Ontario	203,7	33,4	43,3	280,4	30 %
Nouvelle-Écosse	45,5	116,5	1,1	163,1	18 %
Alberta	104,1	4,1	0,0	108,2	12 %
Québec	85,3	0,7	2,2	88,2	9 %
Saskatchewan	28,7	47,0	4,9	80,6	9 %
Nouveau-Brunswick	24,1	29,7	0,5	54,3	6 %
Colombie-Britannique	42,7	3,3	1,2	47,2	5 %
Terre-Neuve-et-Labrador	26,1	1,8	0,0	27,9	3 %
Manitoba	31,5	0,4	1,0	32,9	4 %
Nunavut	23,2	5,4	0,0	28,6	3 %
l'Île-du-Prince-Édouard	3,3	5,4	1,1	9,8	1 %
Territoires du Nord-Ouest	6,6	1,1	0,0	7,7	0,8 %
Yukon	3,4	0,5	0,0	3,9	0,4 %
Total	628	250	55	933	100 %

Figure 6 : Émissions de gaz à effet de serre émanant des installations fédérales, par source d'énergie, pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024



▼ Figure 6 - Version textuelle

Le graphique à barres représente les émissions de GES émanant des installations fédérales en kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone, en total, et par source d'énergie, pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024.

Données pour le graphique à barres

Émissions de gaz à effet de serre émanant des installations fédérales, par source d'énergie, pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024

Source d'énergie	Émissions (kt éq. CO2) par l'exercice 2005 à 2006	Émissions (kt éq. CO2) par l'exercice 2023 à 2024	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
Total des émissions (installations)	~1650	~930	~56%
Gaz de combustion de sources fixes	~740	~630	~85%
Électricité achetée	~780	~260	~33%
Énergie de quartier	~130	~60	~46%

Gaz de combustion de sources fixes

Gaz naturel	549,7	530,0	-3,6 %
Mazout léger	59,7	52,3	-12 %
Mazout lourd	72,7	0,03	-100 %
Carburéacteur	26,8	20,9	-22 %
Diesel	19,1	10,6	-44
Propane	11,0	13,8	26 %
Kérosène	0,0	0,1	s.o.
Électricité achetée			
Fondé sur le marché	777,3	249,8	-68 %
Fondé sur l'emplacement	777,3	355,8	-54 %
Énergie de quartier			
Chauffage	102,3	54,6	-47 %
Refroidissement	23,8	0,6	-98 %
Total des installations (marché)	1 642	933	-43 %
Total des installations (emplacement)	1 642	1 039	-37 %

En raison d'un changement apporté au coefficient d'émission de 2005 pour le gaz naturel dans le Rapport d'inventaire national (RIN) de 2023, les données sur les émissions peuvent différer légèrement de celles présentées dans les Rapports sur les résultats ministériels et (ou) les rapports sur la Stratégie ministérielle de développement durable.

Résultats clés

- 26 organismes fédéraux ont déclaré des émissions de GES émanant d'installations fédérales à l'exercice 2023 à 2024.
- Les émissions pour l'exercice 2023-2024 ont totalisé 933 kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (kt) (éq. CO₂) émanant des installations fédérales, soit une diminution de 709 kt éq. CO₂, ou 43,2%, par rapport à l'exercice 2005-2006.
- À l'exercice 2023-2024, les 5 organismes émetteurs les plus importants (la Défense nationale, Services publics et Approvisionnement Canada, le Service correctionnel Canada, la Gendarmerie royale du Canada, et Agriculture et Agroalimentaire Canada) étaient responsables de 83 % des émissions de GES des installations du gouvernement du Canada.
- À l'exercice 2023-2024, les 6 plus importantes régions émettrices pour les opérations internes (l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta, le Québec, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick) ont produit 83 % des émissions de GES des installations du gouvernement du Canada.
- Une partie importante des émissions de GES produites par l'achat d'électricité provient de la consommation d'électricité dans des régions qui ont des réseaux électriques à forte intensité de carbone, y compris la Nouvelle-Écosse (47 %), la Saskatchewan (19 %), l'Alberta (1,6 %) et le Nouveau-Brunswick (12 %).
- Répartition des émissions de GES émanant du gaz naturel utilisé dans les installations fédérales :
 - 38 % en Ontario;
 - 19 % en Alberta;
 - 15 % au Québec;
 - 7 % en Colombie-Britannique.
- 46 % des émissions de mazout léger proviennent d'opérations en Terre-Neuve-et-Labrador, et une portion supplémentaire de 42 % de

ces émissions a été produite dans d'autres provinces de l'Atlantique et au Québec.

- 78 % des émissions de GES de l'énergie de quartier ont été produites par des centrales situées dans la région de la capitale nationale.
- Les gaz de combustion de sources fixes, principalement utilisés pour générer de la chaleur dans les installations, ont produit un montant important (67 %) d'émissions de GES à l'exercice 2023-2024, mais ils ont diminué de 15 % par rapport à l'exercice 2005-2006.
- L'électricité achetée a produit une quantité importante (27 %) d'émissions de GES à l'exercice 2023-2024, mais les émissions attribuées à la consommation d'électricité ont diminué de 68 % par rapport aux émissions à l'exercice 2005-2006.
- Les réductions d'émissions de GES émanant (709 kt éq. CO₂) des installations fédérales par rapport à l'exercice 2005-2006 sont principalement dues aux éléments suivants :
 - une réduction de l'intensité des GES de l'électricité à l'échelle du Canada, qui a été comptabilisée à une réduction de 333 kt éq. CO₂;
 - des mécanismes de passation de marchés, comme des certificats d'énergie renouvelable, qui ont permis des réductions supplémentaires de 106 kt éq. CO₂
 - La réduction des émissions de GES dues au chauffage et au refroidissement urbains (48 kt et 23 kt en équivalent CO₂, respectivement) a été importante, mais n'a eu que peu d'impact sur les niveaux d'émissions étant donné que le chauffage et le refroidissement urbains représentent une portion moindre de la consommation d'énergie totale
 - La réduction restante de 199 kt en émission s'explique par la rationalisation du portefeuille d'immeubles du gouvernement, des rénovations pour une efficacité énergétique et des mises à niveau d'équipement pour améliorer l'efficacité énergétique et pour les opportunités en matière de remplacement des

carburants. Par conséquent, ces mesures ont entraîné une réduction de la consommation d'énergie sous forme de :

- les gaz de combustion de sources fixes (111 kt éq. CO₂)
- l'électricité achetée (88 kt éq. CO₂)

▼ Renseignements supplémentaires

Les gaz de combustion de sources fixes produisent du chauffage, du refroidissement et de l'électricité dans les installations fédérales.

Des sources de gaz de combustion de sources fixes au sein des installations comprennent souvent :

- des chaudières et des fournaies qui produisent du chauffage;
- des refroidisseurs à absorption ou les motocompresseurs au gaz utilisés pour le refroidissement;
- des génératrices, des turbines ou de l'équipement de cogénération qui produisent de l'électricité;
- d'autres équipements utilisés dans les installations, comme de l'équipement de laboratoire et des appareils de cuisine.

Ces émissions de GES sont considérées comme « directes », car elles sont produites dans l'installation.

L'électricité achetée fait référence à l'achat d'électricité conventionnelle liée au réseau. Les émissions de GES émanant de l'électricité achetée sont considérées comme « indirectes », car l'électricité est produite à l'extérieur du site.

Les organismes fédéraux utilisent deux méthodes de comptabilité pour calculer les émissions de GES émanant de l'électricité achetée.

1. La méthode fondée sur l'emplacement tient compte de l'intensité moyenne de GES des réseaux d'électricité qui assurent l'alimentation, peu importe les ententes contractuelles que peut détenir un organisme pour de l'électricité propre. Pour calculer les émissions indirectes au moyen de la méthode fondée sur l'emplacement, les organismes déclarants utilisent

des facteurs d'émission qui sont basés sur l'emplacement géographique de chaque installation et qui correspondent au facteur d'émission moyen de réseau des installations productrices d'électricité qui alimentent le réseau.

2. La méthode fondée sur le marché reflète les émissions de GES émanant des sources d'électricité que les organismes déclarants ont choisies. À titre d'exemple, un organisme peut établir une entente contractuelle pour fournir de l'électricité propre à partir de sources précises au moyen d'accords d'achat d'énergie propre ou de certificats d'énergie renouvelable. Pour tout le reste de la consommation d'électricité dans une installation qui n'est pas couverte par une entente contractuelle, le facteur d'émission moyen de réseau adéquat, fondé sur l'emplacement de l'installation, s'appliquera. Le progrès par rapport à la cible de réduction fédérale des GES sera mesuré à l'aide de la méthodologie fondée sur le marché.

L'énergie de quartier représente la consommation d'énergie utilisée pour le réchauffement ou le refroidissement qui est produite à l'extérieur du site. Les émissions de GES émanant de l'énergie de quartier sont également considérées comme indirectes, car elles sont le résultat du chauffage ou du refroidissement produit dans l'installation.

Visitez le [portail du gouvernement ouvert](#) pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les émissions du GES produites par les installations fédérales.

▼ Parc de véhicules

(Portée : 1,2)

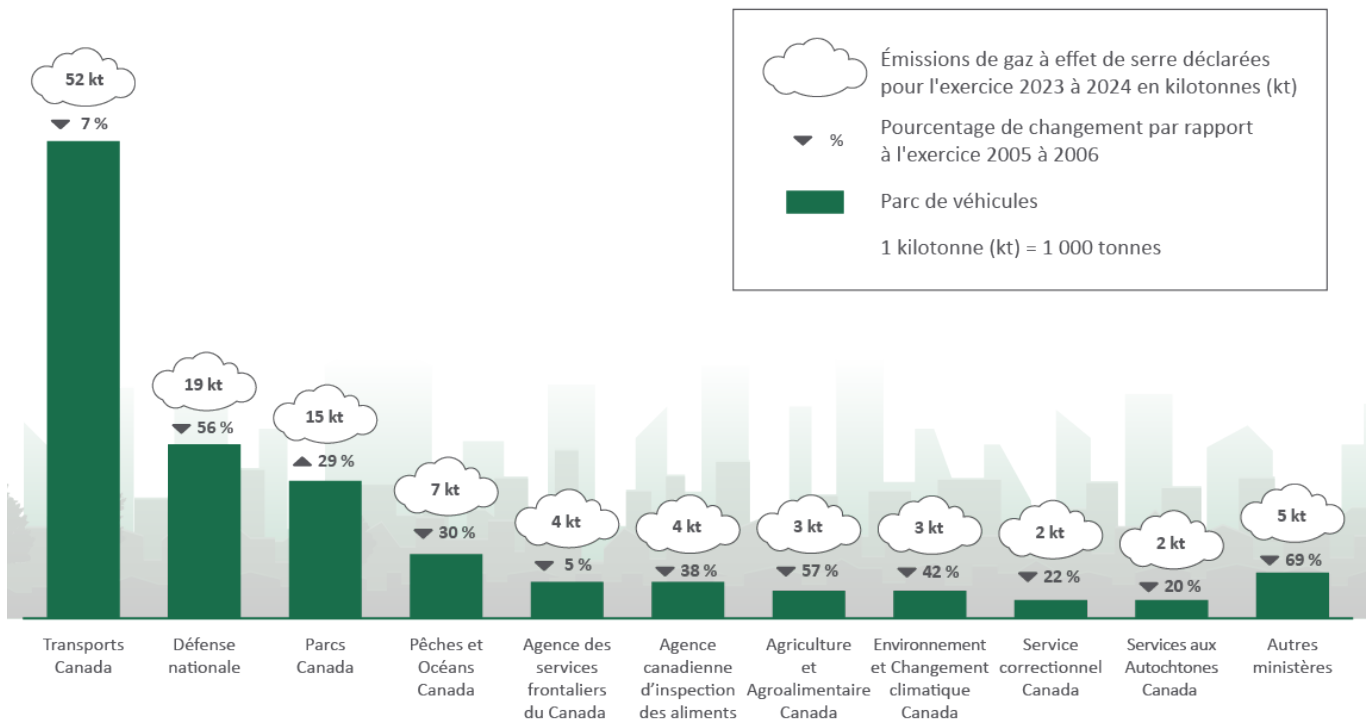
Émissions de gaz à effet de serre produites par les parcs de véhicules conventionnel fédéraux

L'exploitation d'un parc de véhicules entraîne la combustion de combustibles fossiles et l'émission de GES. Le gouvernement du Canada passera aux véhicules à émission zéro possède un grand parc de véhicules conventionnel diversifié qui comprend :

- des véhicules et de l'équipement routiers comme :
 - des voitures;
 - des fourgonnettes;
 - des camions;
 - d'autres véhicules.
- des véhicules et de l'équipement hors route comme :
 - des véhicules marins (des navires et des bateaux);
 - des aéronefs;
 - d'autres équipements mobiles (par exemple, véhicules tout-terrain, des tondeuses de pelouse et des générateurs).

Les parcs de véhicules conventionnel fédéraux comptent des véhicules et de l'équipement servant principalement à transporter des passagers et des cargaisons dans le cadre des affaires du gouvernement, et ne comprennent pas des véhicules utilisés pour les opérations de sûreté et sécurité nationales.

Figure 7 : Émissions de gaz à effet de serre émanant du parc de véhicules conventionnel par organisme fédéral pour l'exercice 2023-2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005-2006



▼ Figure 7 - Version textuelle

Le graphique à barres représente les émissions de GES émanant du parc de véhicules conventionnel par organisme fédéral en kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone. Au-dessus de chaque barre figurent les émissions de l'organisation en 2023-2024, ainsi que la variation en pourcentage par rapport à l'exercice 2005-2006 pour chaque organisation fédérale.

Données pour le graphique à barres

Émissions de gaz à effet de serre émanant du parc de véhicules conventionnel par organisme fédéral pour l'exercice 2023-2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005-2006

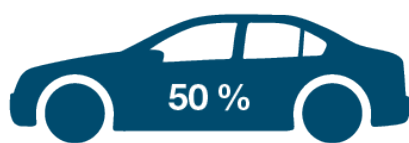
Organisme fédéral	Émissions émanant du parc de véhicules conventionnel pour l'exercice 2023-2024 (kt CO ₂ éq)	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
Transports Canada	51,9	-7 %

Organisme federal	Émissions émanant du parc de véhicules conventionnel pour l'exercice 2023-2024 (kt CO2 éq)	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
Défense nationale	19,2	-56 %
Parcs Canada	14,7	29 %
Pêches et océans Canada	6,8	-30 %
Agence des services frontaliers du Canada	4,2	-5 %
Agence canadienne d'inspection des aliments	3,9	-38 %
Agriculture et agroalimentaire Canada	3,4	-57 %
Environnement et changement climatique Canada	2,7	-42 %
Service correctionnel Canada	2,2	-22 %
Services aux autochtones Canada	1,8	-20 %
Conseil national de recherches du Canada	0,9	-28 %
Gendarmerie royale du Canada	0,8	-82 %
Ressources naturelles Canada	0,7	-60 %

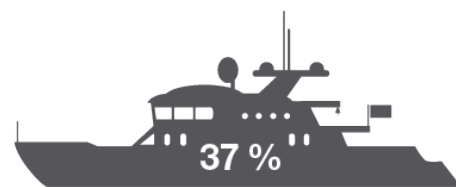
Organisme federal	Émissions émanant du parc de véhicules conventionnel pour l'exercice 2023-2024 (kt CO2 éq)	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
Services publics et approvisionnement Canada	0,6	-58 %
Innovation, sciences et développement économique Canada	0,6	-67 %
Services partagés Canada	0,3	-63 %
Santé Canada	0,2	-85 %
Emploi et développement social Canada	0,2	-87 %
Agence du revenu du Canada	0,1	-67 %
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	0,06	-33 %
Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada	0,02	-75 %
Agence spatiale canadienne	0,02	S.O.
Centre de la sécurité des télécommunications	0,01	S.O.
Sécurité publique Canada	0,01	S.O.
Total	115	-29,4 %

Figure 8 : Sources des émissions de gaz à effet de serre des parcs de véhicules fédérales par type de véhicule déclarées pour l'exercice 2023 à 2024

Sources des émissions de gaz à effet de serre des parcs de véhicules fédéraux déclarées pour les cibles de la SGV pour l'exercice 2023 à 2024



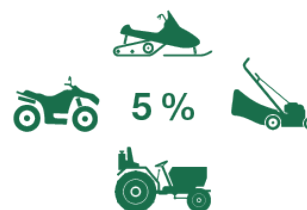
Véhicules routiers



Navires



Flottes d'aéronefs



Autre équipement

▼ Figure 8 - Version textuelle

Sources d'émissions de GES émanant du parc de véhicules fédéral par type de véhicule déclarées pour les cibles de la SGV à l'exercice 2023 à 2024; des sources les plus élevées aux plus faibles : véhicules routiers (50 %), navires (37 %), aéronefs (8 %) et autres équipements (5 %)

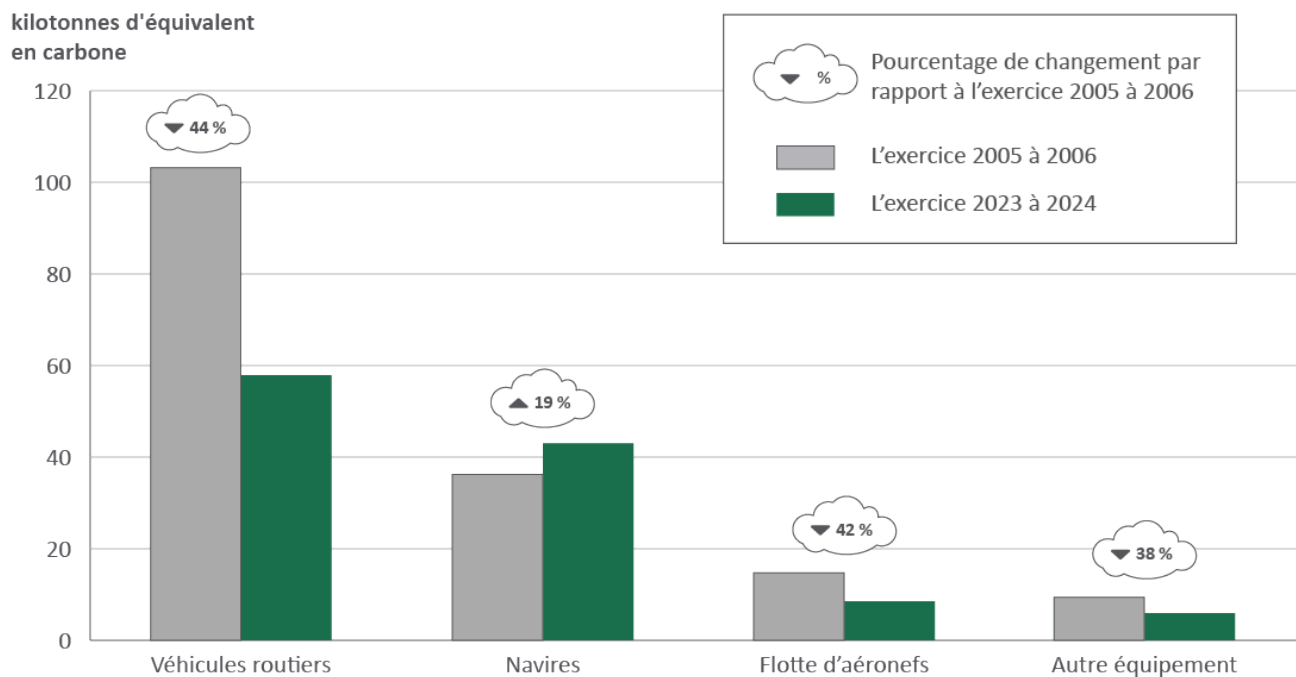
Données pour le graphique à barres

Sources des émissions de gaz à effet de serre des parcs de véhicules fédérales par type de véhicule déclarées pour l'exercice 2023 à 2024

Type de véhicule	Émissions (kt éq. CO2) par l'exercice 2005 à 2006	Émissions (kt éq. CO2) par l'exercice 2023 à 2024	Pourcentage d'émissions totales d'exercice 2023 à 2024
Véhicules routiers	103	58	50 %
Navires	36	43	37 %

Type de véhicule	Émissions (kt éq. CO2) par l'exercice 2005 à 2006	Émissions (kt éq. CO2) par l'exercice 2023 à 2024	Pourcentage d'émissions totales d'exercice 2023 à 2024
Flottes d'aéronefs	15	9	8 %
Autre équipement	9	6	5 %
Total	163	115	100 %

Figure 9 : Sources des émissions de gaz à effet de serre des parcs de véhicules fédérales par type de véhicule déclarées pour l'exercices 2005 à 2006 et 2023 à 2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005 à 2006



▼ Figure 9 - Version textuelle

Sources d'émissions de GES émanant du parc de véhicules fédéral par type de véhicule déclarées pour les cibles de la SGV à l'exercices 2005 à 2006 et 2023 à 2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005 à 2006 l'exercice 2023 à 2024.

Données pour le graphique à barres

Sources des émissions de gaz à effet de serre des parcs de véhicules fédérales par type de véhicule déclarées pour l'exercices 2005 à 2006 et 2023 à 2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005 à 2006

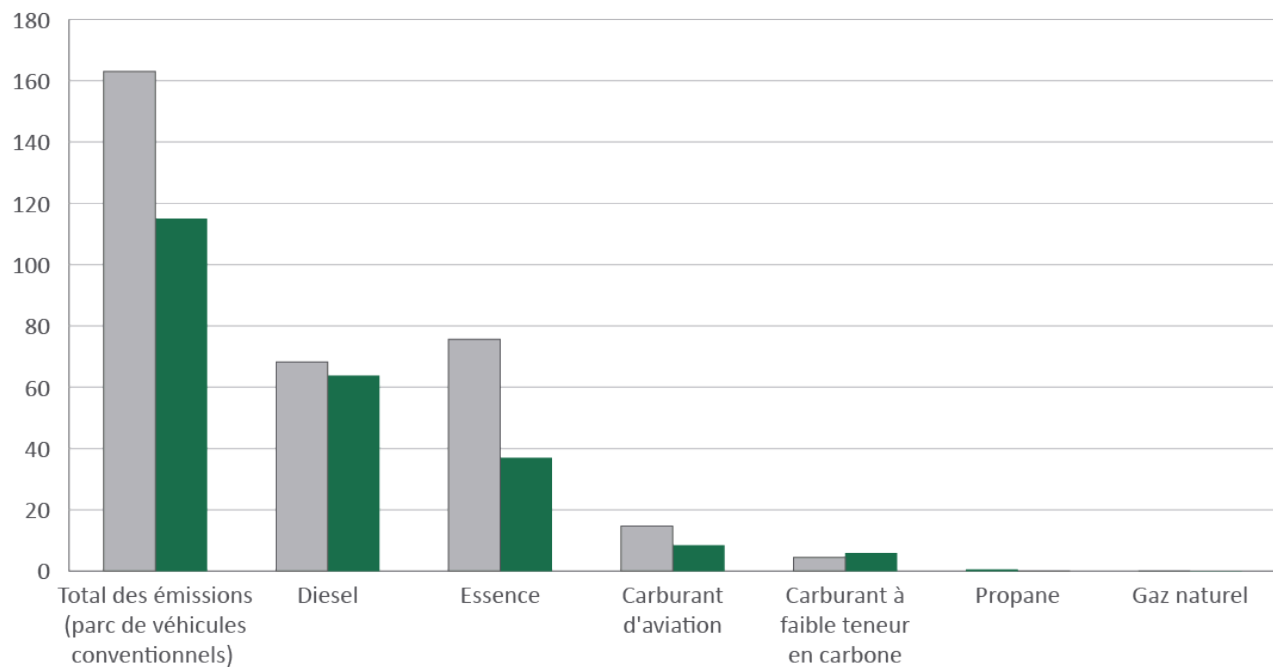
Type de véhicule	Émissions (kt éq. CO2) par l'exercice 2005 à 2006	Émissions (kt éq. CO2) par l'exercice 2023 à 2024	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
Véhicules routiers	103	58	-44 %
Navires	36	43	19 %
Flottes d'aéronefs	15	9	-42 %
Autre équipement	9	6	-38 %

Figure 10 : Émissions de gaz à effet de serre émanant du parc de véhicules conventionnel fédérale, par type de carburant, pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024

kilotonnes d'équivalent
en carbone

L'exercice 2005 à 2006

L'exercice 2023 à 2024



▼ Figure 10 - Version textuelle

Le graphique à barres représente les émissions de GES émanant du parc de véhicules conventionnel en kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone, en total, par type de carburant, pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024

Données pour le graphique à barres

Émissions de gaz à effet de serre émanant du parc de véhicules conventionnel fédérale, par type de carburant, pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024

Type de carburant	Émissions émanant (kt éq. CO2) par l'exercice 2005 à 2006	Émissions émanant (kt éq. CO2) par l'exercice 2023-2024	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
Diesel	68,2	63,8	-6 %
Essence	75,6	37,0	-51 %

Type de carburant	Émissions émanant (kt éq. CO2) par l'exercice 2005 à 2006	Émissions émanant (kt éq. CO2) par l'exercice 2023-2024	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
Carburant d'aviation	14,7	8,5	-42 %
Carburant à faible teneur en carbone	4,5	5,9	31 %
Propane	0,56	0,04	-93 %
Gaz naturel	0,0001	0.0	s.o.
Total	163	115	-29,4 %

Résultats clés

- 24 organismes fédéraux ont déclaré des émissions de GES émanant du parc de véhicules conventionnel à l'exercice 2023 à 2024.
- Les émissions pour l'exercice 2023-2024 ont totalisé 115 kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (kt) (éq. CO2) émanant du parc de véhicules conventionnel, soit une diminution de 48 kt éq. CO2, ou 29,4 %, par rapport à l'exercice 2005-2006.
- À l'exercice 2023-2024, les 5 organismes émetteurs les plus importants (Transports Canada, la Défense nationale, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, et Agence des services frontaliers du Canada) ont produit 84,2 % des émissions de GES des installations et du parc de véhicules conventionnel du gouvernement du Canada.
- Le parc de véhicules fédéral a produit environ 11 % des émissions de GES fédérales des installations et du parc de véhicules conventionnel à l'exercice 2023-2024.

- La moitié des émissions de GES du parc de véhicules (50 %) ont été produites par des véhicules routiers, tandis que la différence a été produite par les navires (37 %), les aéronefs (8 %) et d'autres équipements mobiles (5 %) possédés par des organismes fédéraux.
- Depuis l'exercice 2005-2006, les véhicules routiers ont contribué la plus haute réduction des émissions de GES absolue (45 kt éq. CO₂) et le plus haut pourcentage de réduction (44%) parmi les parcs de véhicules conventionnel. À l'exercice 2023-2024, les émissions de GES émanant du parc de véhicules fédéral étaient influencé par:
 - L'ajustement de la taille des véhicules et à l'achat de véhicules plus écoénergétiques.
 - Les émissions de GES émanant d'essence, qui étaient la source principale d'émissions du parc de véhicules à l'exercice 2005-2006, ont diminué de 39 kilotonnes (kt) d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂), ou 51 %, par rapport à l'exercice 2005-2006;
 - Les émissions de GES provenant de diesel, qui ont diminué de 4,4 kilotonnes (kt) d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂), ou 6 % par rapport à l'exercice 2005-2006. Les navires représentaient 66 % des émissions de diesel, 29 % provenaient des véhicules routiers et 5 % provenaient d'autres équipements mobiles ;
 - Les émissions de GES émanant de carburant d'aviation ont diminué de 42 % par rapport à l'exercice 2005-2006;
 - Les émissions de GES issues du propane ont été réduites de 93 %.

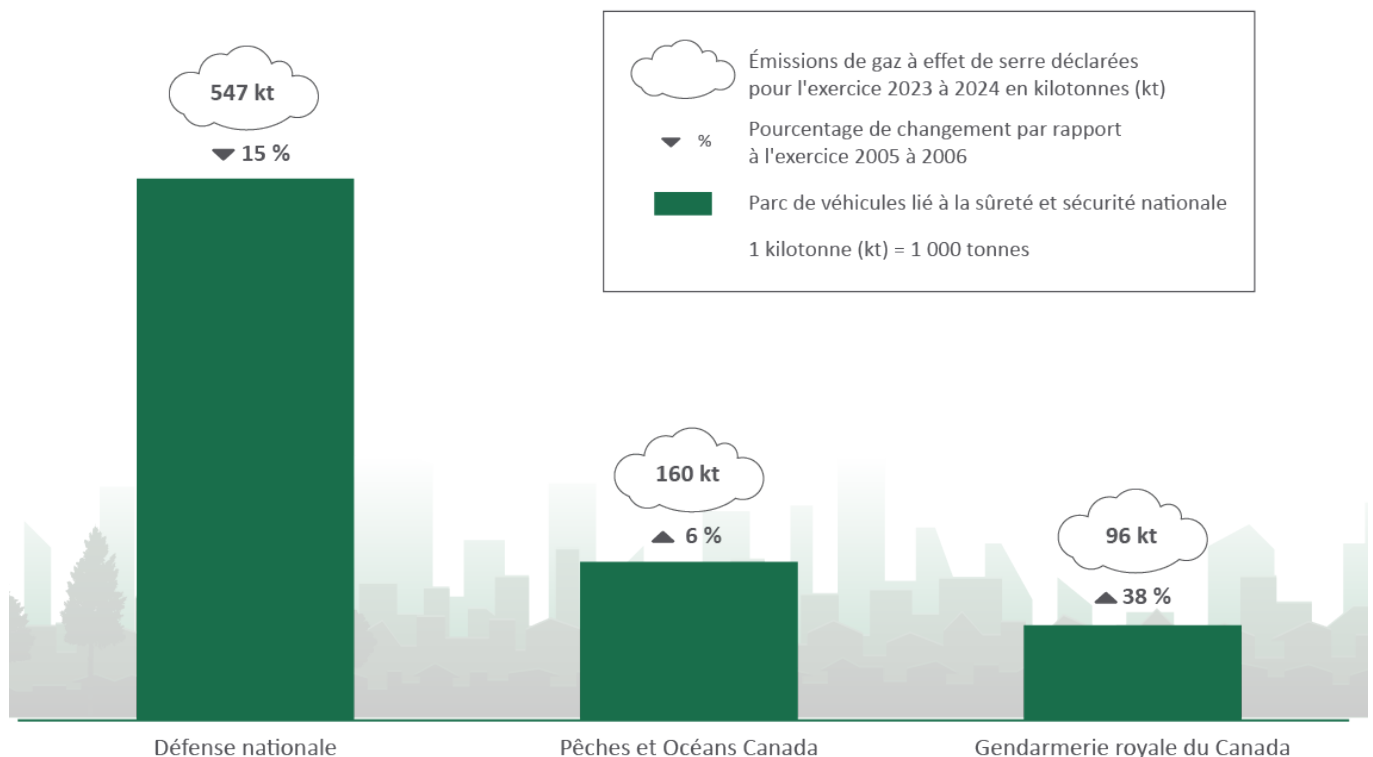
▼ Renseignements supplémentaires

Visitez le [portail du gouvernement ouvert](#) pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les émissions du GES émanant des parcs de véhicules fédéraux.

Émissions de gaz à effet de serre émanant des opérations de la sûreté et sécurité nationale

Les opérations du parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationales (PVSSN) comprennent des activités comme l'application de la loi par la Gendarmerie royale du Canada, les opérations de recherche et sauvetage par la Garde côtière canadienne et l'exploitation de véhicules et d'équipement militaires par le ministère de la Défense nationale. Ces émissions sont incluses dans la cible zéro émission nette d'ici 2050 du Gouvernement du Canada. ¹

Figure 11 : Émissions de gaz à effet de serre émanant du parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationale par organisme fédéral pour l'exercice 2023-2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005-2006



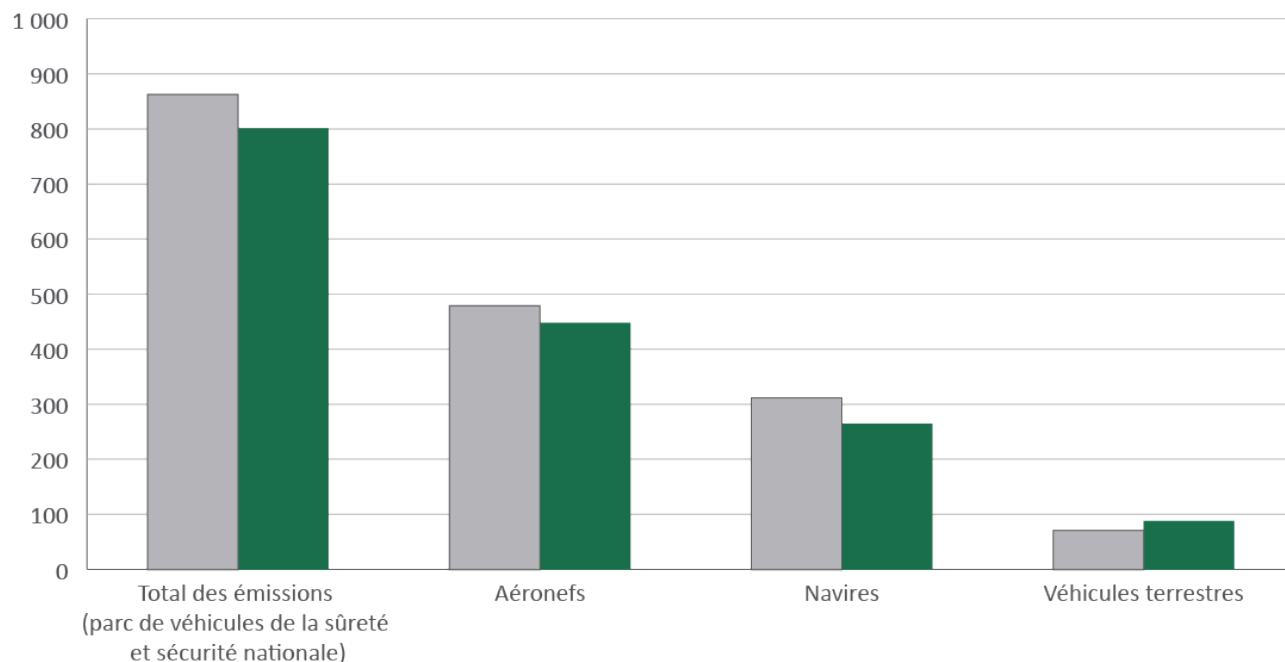
Le graphique à barres représente les émissions de GES émanant du parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationale par organisme fédéral en kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone pour l'exercice 2023-2024. Au-dessus de chaque barre figurent les émissions de l'organisation en 2023-2024, ainsi que la variation en pourcentage par rapport à l'exercice 2005-2006 pour chaque organisation fédérale.

Données pour le graphique à barres

Émissions de gaz à effet de serre émanant du parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationale par organisme fédéral pour l'exercice 2023-2024 et pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005-2006

Organisme fédéral	Émissions pour l'exercice 2023-2024 (kt CO2 éq)	Pourcentage de changement des émissions par rapport à l'exercice 2005-2006
Défense nationale	547	-15 %
Pêches et Océans Canada	160	6 %
Gendarmerie royale du Canada	96	38 %

Figure 12 : Émissions de gaz à effet de serre émanant du parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationale pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024, par type du parc de véhicules



▼ Figure 12 - Version textuelle

Le graphique à barres représente les émissions de GES émanant du parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationale, en kilotonnes d'équivalent en dioxyde de carbone, en total et par type du parc de véhicules, pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024.

Données pour le graphique à barres

Émissions de gaz à effet de serre émanant du parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationale pour les exercices 2005-2006 et 2023-2024, par type du parc de véhicules

Type de de véhicules lié à la sûreté et sécurité nationale	Émissions pour l'exercice 2005-2006 (kt éq. CO2)	Émissions pour l'exercice 2023-2024 (kt éq. CO2)	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
Aéronefs	479,6	448,2	-7 %

Type de de véhicules lié à la sûreté et sécurité nationale	Émissions pour l'exercice 2005-2006 (kt éq. CO2)	Émissions pour l'exercice 2023-2024 (kt éq. CO2)	Pourcentage de changement par rapport à l'exercice 2005-2006
Navires	312,2	265,5	-15 %
Véhicules terrestres	71,7	88,4	23 %
Total	863,5	802,1	-7,1 %

Résultats clés

- À l'exercice 2023-2024, le parc de véhicules fédéral de la sûreté et sécurité nationale a produit 802 kilotonnes (kt) d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO2).
- À l'exercice 2023-2024, le parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationale du ministère de la Défense nationale a émis 547 kt éq. CO2 :
 - 79 % des émissions ont été émises par des aéronefs ;
 - 20 % ont été émises par des navires ;
 - 1 % ont été émises par d'autres véhicules terrestres.
- À l'exercice 2023-2024, le parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationale de la Garde côtière canadienne a émis 160 kt éq. CO2 :
 - 97 % des émissions ont été émises par des navires ;
 - 3 % ont été émises par des aéronefs.
- À l'exercice 2023-2024, le parc de véhicules de la sûreté et sécurité nationale de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a émis 96 kt éq. CO2 :
 - 89 % des émissions ont été émises par des véhicules routiers.

Une augmentation globale de 38 % des émissions de GES depuis l'exercice 2005 à 2006 est attribuée à l'augmentation de 31 % du

nombre de véhicules de sûreté et de sécurité nationale sur la route de la GRC. L'utilisation des plus gros véhicules construits spécifiquement pour la police, telle que les fourgonnettes et les camionnettes, est nécessaire pour répondre aux exigences opérationnelles. La GRC évalue actuellement la faisabilité d'intégrer des véhicules électriques à son parc de véhicules policiers, afin de réduire l'augmentation des émissions de GES ;

- 10 % ont été émises par des aéronefs ;
- 1 % ont été émises par des navires

▼ Renseignements supplémentaires

Les ministères ayant des (PVSSN) élaborent des plans de décarbonisation du parc opérationnel qui préciseront la façon dont ils réduiront les émissions des opérations, conformément à l'objectif global de 2050.

De plus, les ministères ayant des PVSSN adopteront des pratiques exemplaires pour améliorer l'efficacité et réduire les émissions et les répercussions environnementales dans les domaines suivants :

- les achats de combustibles, y compris les combustibles à faible émission de carbone ;
- l'approvisionnement du parc, y compris l'achat de plateformes à haut rendement énergétique ;
- l'efficacité opérationnelle et la recherche et l'innovation liées aux émissions nettes zéro.

Le gouvernement du Canada se place sur la voie d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 en s'engageant à acheter des combustibles à faible teneur en carbone pour ses parcs de véhicules aéronefs et navires. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada met en œuvre un Programme d'approvisionnement de combustibles à faible teneur en carbone (PACFTC) dans le cadre du Fonds pour un gouvernement vert. Le Programme

d'approvisionnement en carburants à faible teneur en carbone du Fonds pour un gouvernement vert fournit un financement de 134,9 millions de dollars sur huit ans (exercices 2023-2024 à 2030-2031) pour soutenir cet objectif.

▼ Transport aérien

(Portée : 3)

Émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages d'affaires par avion des employés de la fonction publique

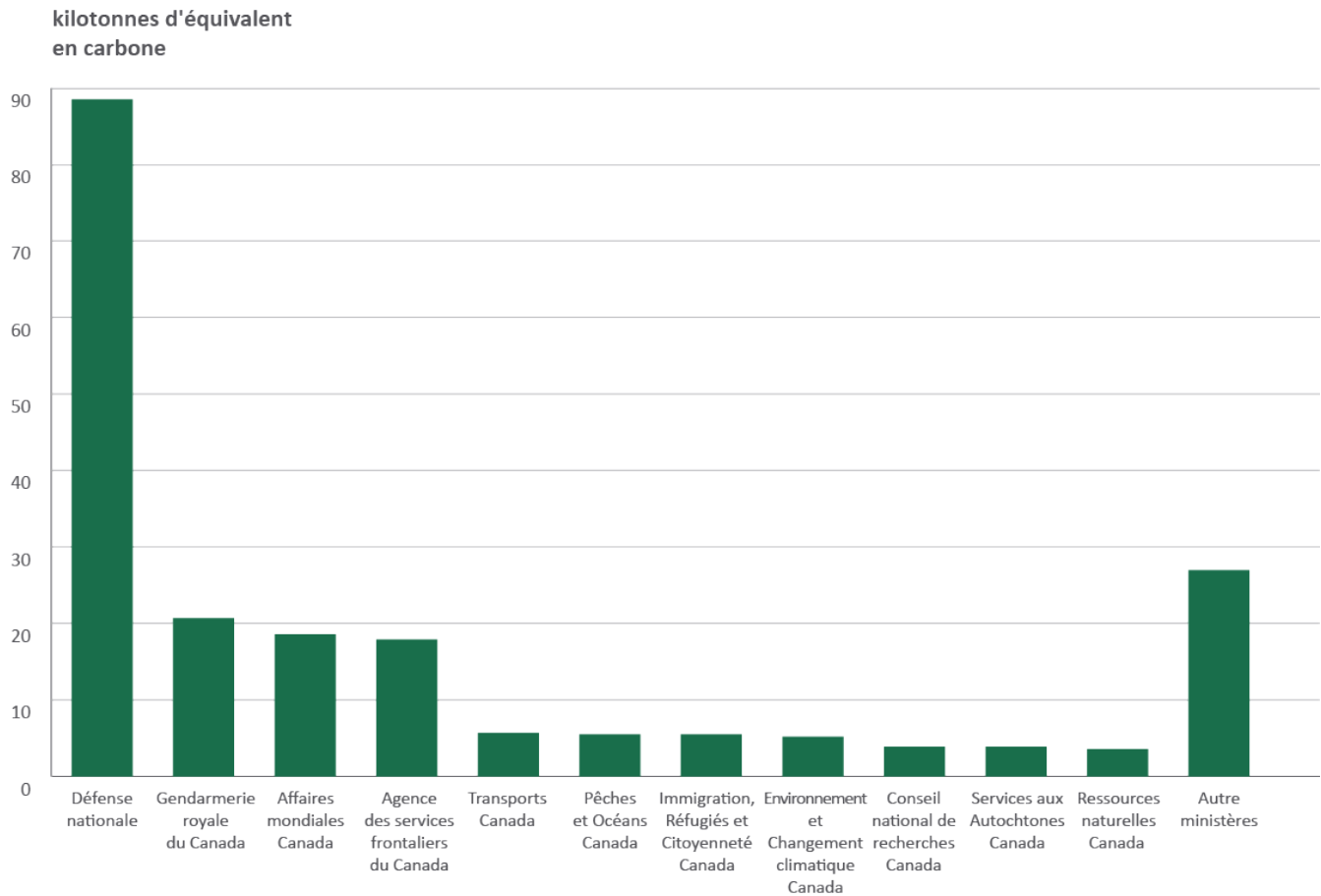
Dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert, le gouvernement du Canada s'est engagé à faire le suivi des émissions de GES résultant des voyages en avion des employés de la fonction publique à compter de l'exercice 2018-2019. Ces émissions sont incluses dans l'inventaire fédéral des GES et dans la cible de zéro émission nette d'ici 2050.

Nous faisons également la promotion de solutions à faibles émissions de carbone pour les déplacements aériens liés au travail, notamment les téléconférences ou d'autres moyens de transport, comme le train, dans la mesure du possible.

Afin d'inciter davantage les ministères à adopter des solutions à faibles émissions de carbone pour les déplacements liés au travail, le Fonds pour un gouvernement vert a été établi par l'entremise du Secrétariat du Conseil du Trésor en 2018. Les ministères et les organismes fédéraux dont les voyages en avion génèrent des émissions de GES supérieures à 1 kilotonne par année doivent initialement verser annuellement 50 \$ par tonne émise (le frais augmentera annuellement et se conformeront au système fédéral de tarification de la pollution par le carbone) au Fonds pour un gouvernement vert.

Le Fonds appuie des projets qui permettent aux ministères d'explorer des approches novatrices en vue de réduire les émissions de GES.

Figure 13 : Émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages d'affaires par avion des employés, par organisme fédéral, au cours de l'exercice 2023-2024



▼ Figure 13 - Version textuelle

Le graphique à barres montre les émissions totales de GES (en kilotonnes d'équivalent carbone) pour les voyages d'affaires par avion des employés, déclarés au cours de l'exercice 2023-2024 par les 11 organismes fédéraux émetteurs les plus importants. Le reste est indiqué sous « autres ».

Données pour le graphique à barres

Émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages d'affaires par avion des employés, par organisme fédéral, au cours de l'exercice 2023-2024

Organisme fédéral	Émissions pour l'exercice 2023-2024 (kt éq. CO2)
Défense nationale	88,5
Gendarmerie royale du Canada	20,7
Affaires mondiales Canada	18,6
Agence des services frontaliers du Canada	17,9
Transports Canada	5,7
Pêches et Océans Canada	5,5
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	5,5
Environnement et Changement climatique Canada	5,2
Conseil national de recherches Canada	3,9
Services aux Autochtones Canada	3,9
Ressources naturelles Canada	3,6
Agence du revenu du Canada	2,8
Agriculture et Agroalimentaire Canada	2,3
Santé Canada	2,2
Parcs Canada	2,0
Agence de la santé publique du Canada	2,0
Innovation, Sciences et Développement économique Canada	2,0
Emploi et Développement social Canada	1,9

Organisme fédéral	Émissions pour l'exercice 2023-2024 (kt éq. CO2)
Agence canadienne d'inspection des aliments	1,6
Service correctionnel Canada	1,6
Ministère de la Justice Canada	1,5
Services publics et Approvisionnement Canada	1,2
Sécurité publique Canada	1,1
Anciens Combattants Canada	1,1
Agence spatiale canadienne	0,9
Finances Canada	0,9
Patrimoine canadien	0,6
Services partagés Canada	0,5
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada	0,5
Bibliothèque et Archives Canada	0,2
Total	206

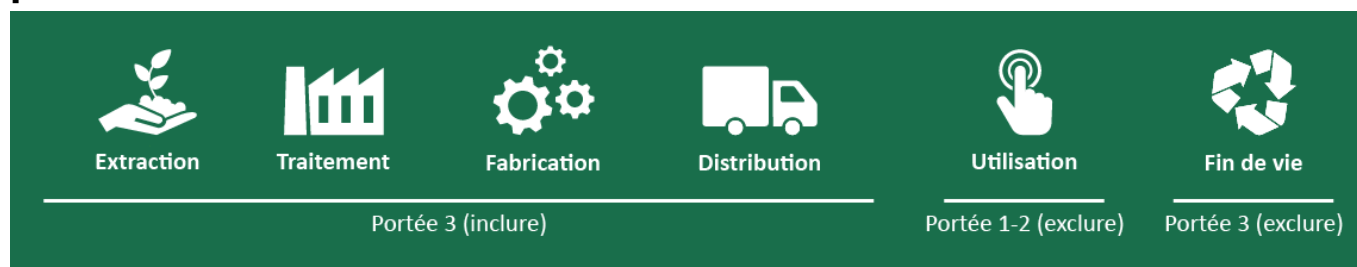
Résultats clés

- Au cours de l'exercice 2023-2024, les émissions de GES étaient 206 kt et ont diminué de 6 % par rapport les niveaux à l'exercice 2019-2020, avant la pandémie.
- Les 5 organismes émetteurs les plus importants (le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada, Affaires mondiales Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et Transports Canada) ont produit 73 % des émissions de GES attribuables aux déplacements aériens d'affaires des fonctionnaires.

Approvisionnement

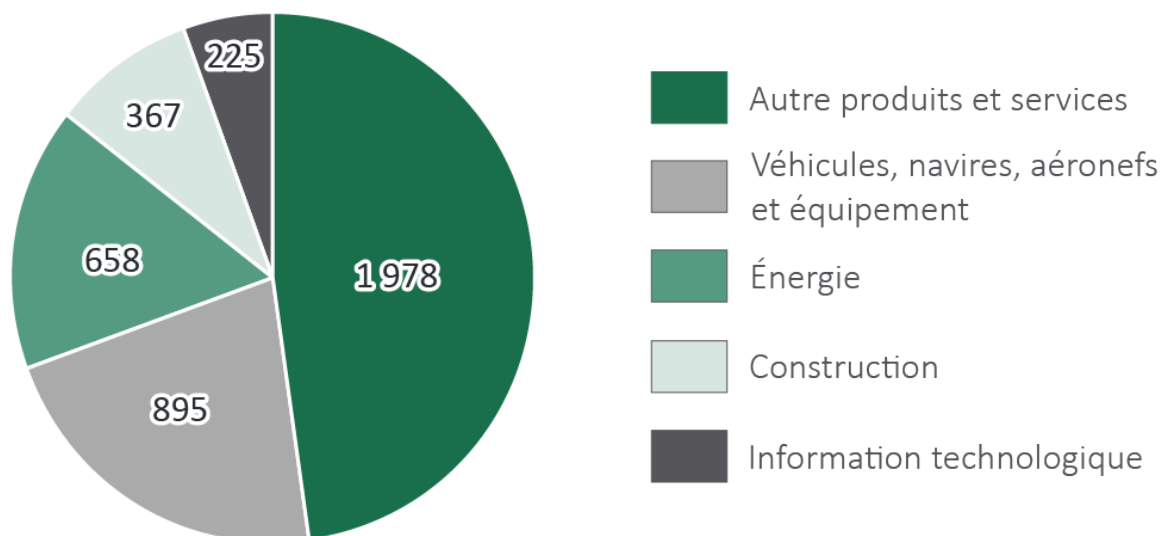
En collaboration avec le CIRAIG (Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services), le gouvernement a estimé l'empreinte carbone intrinsèque des biens et des services achetés par ses organismes centraux d'approvisionnement : Services publics et Approvisionnement Canada et Services partagés Canada. Ce carbone intrinsèque est constitué des gaz à effet de serre de la portée 3 émis au cours du cycle de vie d'un bien ou de la prestation d'un service, comme le montre la figure 13 ci-dessous. L'étape « Utilisation » est comptée comme les émissions de la portée 1 et 2. Une estimation des gaz à effet de serre émis dans la chaîne d'approvisionnement attribuables à l'approvisionnement centralisé est montrée à la figure 14 ci-dessous.

Figure 14 : Chaîne d'approvisionnement – cycle de vie des biens et services – toutes les étapes auxquelles des gaz à effet de serre peuvent être émis



► [Figure 14 - Version textuelle](#)

Figure 15 : Émissions annuelles moyennes estimées de gaz à effet de serre attribuables à l'approvisionnement centralisé par catégorie de 2016 à 2020



► Figure 15 - Version textuelle

Renseignements supplémentaires

L'analyse du CIRAIG a été saisie dans trois rapports. Le premier rapport présentait l'estimation de l'empreinte carbone intrinsèque des biens et services achetés par Services publics et Approvisionnement Canada au Québec. Par la suite, le même exercice a été fait pour le reste du Canada. En troisième phase, le CIRAIG a effectué une estimation de l'empreinte des opérations de TI du gouvernement pour Services partagés Canada.

Empreinte carbone des marchés par Services Publics et Approvisionnement Canada (excluant le Québec) - CIRAIG

Cette étude a permis d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre du cycle de vie associées aux activités d'approvisionnement dans les cinq régions de Services publics et Approvisionnement Canada, soit le Pacifique (Colombie-Britannique et Territoire du Yukon), l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest), l'Ontario, la région de la capitale nationale (Ottawa et Gatineau) et l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard

et Terre-Neuve-et-Labrador). Elle a permis de déterminer les catégories d'approvisionnement sur lesquelles il serait prioritaire d'agir en fonction de celles qui génèrent le plus d'émissions de gaz à effet de serre.

Empreinte carbone des achats par Services Publics et Approvisionnement Canada – Région du Québec - CIRAIG

Cette étude a permis de déterminer les catégories d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada - Région du Québec qui ont généré le plus d'émissions de gaz à effet de serre.

Empreinte environnementale de l'approvisionnement chez Services Partagés Canada - CIRAIG

Cette étude s'appuie sur des études antérieures sur l'empreinte carbone menées en 2018 et 2019 par le CIRAIG pour Services publics et Approvisionnement Canada, et les complète. Dans le cadre de l'étude, on a utilisé la même méthodologie pour estimer l'empreinte carbone des activités d'approvisionnement de Services partagés Canada; elle a été élargie pour couvrir la consommation d'énergie et d'eau.

▼ Méthodologie

Méthodologie utilisée pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre

La méthodologie choisie pour calculer les émissions de GES émanant des opérations fédérales vise à accomplir les objectifs suivants :

- réduire l'incertitude de manière raisonnable;
- produire des résultats exacts et cohérents;
- être réalisable et rentable du point de vue technique.

Les organismes fédéraux suivent les directives en matière de comptabilisation et de déclaration des GES, qui fournit une orientation sur le calcul des émissions de GES et l'établissement de rapports à leur

sujet, conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert. La méthodologie est fondée sur le Protocole des GES : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, élaborée par l'Institut des ressources mondiales et le World Business Council for Sustainable Development. Le Protocole des GES est une norme reconnue à l'échelle internationale pour la comptabilisation des GES au niveau organisationnel.

Avec les, des sources supplémentaires de GES peuvent être ajoutées et des rectifications peuvent être apportées aux méthodologies afin d'améliorer la comptabilité et les rapports du gouvernement fédéral liés aux émissions de GES qui émanent des opérations fédérales.

Facteurs d'émission

- Les émissions de GES sont déterminées au moyen de données d'activité (par exemple, des données d'énergie), conjointement avec un facteur d'émission approprié.
- Les facteurs d'émission sont des ratios calculés qui relient des émissions de GES à un degré d'activité à une source d'émissions précise.
- Les facteurs d'émission sont d'habitude exprimés en termes d'émissions de GES par unité de combustible ou d'énergie.
- Les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions de GES émanant des opérations fédérales proviennent du rapport d'inventaire national : sources et puits de GES au Canada, publié par Environnement et Changement climatique Canada.

Potentiels de réchauffement climatique

- Les GES sont convertis en unités d'équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂) en multipliant les émissions de chaque gaz par leur potentiel de réchauffement climatique.
- Le potentiel de réchauffement climatique est un facteur qui décrit le degré de réchauffement dû à une unité d'un certain GES par rapport

à une unité de CO₂.

- Le potentiel de réchauffement climatique du méthane (CH₄) et de l'oxyde nitreux (N₂O) est de 28 et de 265, respectivement, selon le cinquième rapport d'évaluation de 2014 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Notes supplémentaires

- Certains changements annuels aux émissions de GES peuvent être dus à des lacunes dans la collecte de données et à des améliorations au niveau de la méthodologie ou de la correction des erreurs, tandis que d'autres changements peuvent être dus à des événements ou des mesures uniques ou précises (comme des catastrophes naturelles ou des perturbations aux opérations).
- Des variations dans les conditions météorologiques saisonnières (par exemple, l'effet des journées de chauffage ou de refroidissement sur l'utilisation énergétique des immeubles) peuvent également avoir une influence sur les émissions annuelles de GES.

Notes en bas de page

- 1 Le parc de véhicules de sûreté et sécurité nationale (PVSSN) du Canada comprend les aéronefs, les navires et les véhicules terrestres tactiques du Ministère de la Défense nationale, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Garde côtière canadienne. Pour le parc de véhicules de SSN, l'objectif de 2050 tiendra compte de la disponibilité, du respect des capacités financières et de la faisabilité opérationnelle. Une combinaison de mesures permanentes d'élimination du dioxyde de carbone et de mesures opérationnelles sera utilisée pour contribuer aux émissions nettes zéro.
- 2 Les objectifs intermédiaires absolus de réduction des émissions de 40 % et de 90 % ne s'appliquent pas au parc de véhicules de sûreté et sécurité nationale (PVSSN).

Date de modification :

2024-12-09